



Comité Départemental de Lozère de Pétanque et Jeu Provençal

CD 48 – Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE
Courriel : cd48@petanque.fr – Site internet : cd48petanque.com

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 mars 2022

Présents :

BOUNIOU Muriel, CHAPTAL Lionel, COMBES Yvette, DALLE Guy, FABIÉ Jean-Marie, GINESTIÈRE Christophe, LARBAUD Christian, MALAVAL Guy, NURIT Francis, SALESSES Bernard et VARDEMME Dany.

Excusés :

BOUREMEL Saïd, FERREIRA Alexandre et REMALI Ahmed.

Absent :

DEBARD Jean-Marie.

ACCUEIL ET BIENVENUE

Jean-Marie FABIÉ ouvre la séance à 18 heures et remercie les membres présents.

Pour débiter, le président fait un point sur les dernières mesures sanitaires liées à la Covid. Il n'y a pas de contraintes particulières si ce n'est que le pass vaccinal est demandé lors des événements avec restauration intérieure. Le port du masque n'est plus obligatoire.

Infos diverses : La Boule Canourguaise a été dissoute, le Comité a reçu une copie du récépissé de la sous-préfecture de Florac mentionnant la cessation d'activité. Un nouveau club devrait être créé sous l'égide du Foyer Rural de la Canourgue.

Yvette demande alors si le Foyer Rural pourra vendre des licences. Jean-Marie lui répond par l'affirmative à condition de respecter les statuts de la FFPJP.

FFPJP

Jean Marie FABIÉ a participé au dernier congrès fédéral qui s'est tenu en visioconférence. Le nombre élevé de participants n'a pas permis à ces derniers de pouvoir intervenir comme ils l'auraient souhaité, d'où une frustration pour eux de n'avoir pas pu réellement s'exprimer. Il n'y a pas eu d'échanges.

Le CODIR a pris les décisions suivantes :

- Âge de passage à la catégorie « Vétérans » : 55 ans,
- Passage à 128 équipes qualifiées (soit 1 par département) les autres équipes seront qualifiées au championnat régional,
- Création d'un championnat de France tripléte mixte,
- Modification des catégories avec 3 niveaux par catégorie,
- Apparition d'une nouvelle catégorie « Licenciés non classés »,
- Construction du Centre Michel Debois avec 32 jeux intérieurs et 32 jeux extérieurs, 13 sites sont en concurrence, la décision finale sera prise au prochain Congrès d'Évian pour un objectif de début des travaux fin 2023.

CRO

- Réunion CTFR au Crès :

Le président remercie Lionel qui a représenté le CD48 à cette réunion. Il s'agissait principalement d'une rencontre avec Margot BLANCHARD, pour faire connaissance. Il a été question de l'évolution des jeunes, des féminines et du handicap, un déplacement dans les différents Comités de l'Occitanie est prévu. Dans le cadre d'un contrat de travail à la fédération et au national un véhicule sera mis à sa disposition.

- Réunion commission compétition :

Saïd a représenté le Comité et a remis une enveloppe aux équipes lozériennes jouant en CRC cette année (MGC Pétanque, Pétanque Marvejolaise et Pétanqueurs Barrabans) contenant les tirages des poules CRC 1, CRC 2, CRC JP et CRC Vétérans.

- Trophée Entente Fémina :

Deux départements n'organisent pas de qualifications, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Orientales (Roussillon).

Le problème de réservation de salle, en raison du déroulement des élections législatives le même jour, a été soulevé. La mise en place d'un barnum s'impose. Les inscriptions et le tirage au sort se feront au Comité.

LICENCES

869 licences ont été prises depuis le début de l'année soit + 25 % par rapport à l'année dernière. Il reste encore une vingtaine d'adhésions à enregistrer. Il est espéré 900 licences au fur et à mesure du déroulement des championnats.

- Mutations externes : 11 joueurs ont muté à l'extérieur - 20 sont entrés au CD 48.
- Mutations internes : 33.

78 licences ont été créées soit environ 10 %.

COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

Christian LARBAUD, trésorier, prend la parole et énonce les principaux chiffres des résultats financiers arrêtés à ce jour.

● Dépenses :	7 607,35 €	- Recettes :	5 609,36 €
● Pertes :	1 997,99 €	- Trésorerie :	55 519,46 €
● Comptes courants :	17 239,73 €	- Livrets :	38 279,73 €

Les intérêts des parts sociales seront versés avril.

Concernant les demandes de publicités, 700 euros ont été encaissés sur les 1 100 euros dûs par les divers sponsors.

Parmi les 1 499,84 euros dépensés en récompenses, 450 euros concernaient les jeunes.

Jean-Marie a obtenu un remboursement des frais bancaires pour l'année 2021 par le Crédit Agricole.

Les factures des avances sur licences seront envoyées aux clubs sous quinze jours.

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES DE CLUBS 2022

- Coupe de France : 12 équipes inscrites, ce qui fait 2 qualifiées pour les tours de zone (les noms doivent être envoyées à la Fédération nationale avant le 16 août prochain).
- Coupe de Lozère : 46 équipes inscrites, les matchs du premier tour devront être joués avant le 22 mai sous peine de disqualification.
- CDC : Une dizaine d'inscriptions ont été reçues au Comité, la date limite est le 31 mars.
- Jeunes : il reste à jouer les rencontres entre le VALDO et VILLEFORT. La finale se déroulera le dimanche 3 avril après-midi à MENDE

Le président tient à remercier Lionel pour l'organisation, Yvette pour le rappel des règlements et la tenue du classement et des résultats ainsi que les éducateurs pour leur investissement. Deux coupes seront remises aux vainqueurs et deux autres aux finalistes.

CHAMPIONNATS DE LOZÈRE

- Tenue graphique : Francis NURIT se positionne sur le tête-à-tête senior masculin à Saint-Chély-d'Apcher.
- Élections présidentielles (10 et 24 avril) : les 9 et 10 avril, triplettes senior masculin et féminin au Collet-de-Dèze, il a été décidé de faire jouer les huitièmes le samedi et de jouer les quarts le dimanche à 10 h afin de permettre aux participants d'aller voter.
A Saint-Chély-d'Apcher, les huitièmes du tête-à-tête senior masculin se joueront le dimanche à 10 h.
- Tenue joueurs - question complexe. Même règlement que l'année dernière : haut et bas identiques.

- Qualifications au Championnat régional : Deux équipes qualifiées par championnat (obligation de faire jouer la troisième place)

à l'exception du jeu provençal : une équipe,
et du tête-à-tête féminin : trois joueuses qualifiées.

Participation du CD 18 euros par repas et frais de déplacement sur la base du tarif via-Michelin pour un véhicule par équipe.

ARBITRAGE

Toutes les compétitions organisées en 2022 ont leurs arbitres attitrés. Un grand merci à Guy MALAVAL ainsi qu'aux autres arbitres : Sébastien FAGES, Alexandre FERREIRA et Michel HUGUET.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Tenue joueurs et délégués : les essayages des tenues se feront sur les Championnats de Lozère. Si le délégué a déjà une tenue elle ne sera pas renouvelée.

En cas de plusieurs titres pour un joueur, il n'aura qu'une seule tenue de champion.

Résolution adoptée à l'unanimité moins une voix.

- Déplacements : Des minibus seront loués pour les Championnats de France à BERGERAC (TSM 2 équipes) à LAVELANET (DSF et TàT SM) et encore à BERGERAC (DSM et TàT SF) ainsi que pour les jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

Coupe de Lozère : Le club du Nary s'est inscrit assez tardivement vers le 7-8 mars alors que la date limite d'inscription était le 25 février. Le président a fait un rappel à l'ordre.

Coupe de France : Jean-Marie a déploré la mauvaise foi de certains joueurs quant à la validité du tirage au sort.

Coupe de Présidents : Réservé aux membres et aux bénévoles des clubs.

Lecteurs de licence : Le Comité départemental et 10 clubs en possèdent un. Il est prévu l'achat de deux nouveaux lecteurs à 150 euros l'un pour remplacer 2 lecteurs défectueux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h 15.

Le président,
Jean-Marie FABIÉ